

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 32324**

Intitulé

L'accès à la certification n'est plus possible

Un des meilleurs ouvriers de France (diplôme national) Groupe VI Métiers des métaux Classe 4: Dinanderie

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE	MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, Le ministre chargé de l'éducation au titre de la profession

Niveau et/ou domaine d'activité

III (Nomenclature de 1969)

5 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

224 Matériaux de construction, verre, céramique

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Les activités exercées portent sur les différents aspects du métier du dinandier avec un niveau d'exigence et un degré d'excellence très élevé. Elles couvrent un vaste champ de la dinanderie en réalisant des pièces en cuivre, en laiton, en étain ou en argent par martelage d'une feuille de métal et en utilisant les différentes techniques qui sont principalement : l'emboutissage et la rétreinte pour la mise en forme de la pièce, le sous-planage et le planage pour la finition.

Les activités consistent à :

- Prendre note des mesures des pièces ou de leur implantation, réalise des croquis et effectue le dessin de l'ouvrage (plan, cotes, ...) ;
- Créer à l'unité ou en petite série et répare des pièces décoratives et utilitaires de grande taille (statuaire monumentale, rampes d'escaliers, grilles ornementales, ...) ou de petite dimension (statues, pièces d'orfèvrerie, couteaux, armes, clés, serrures anciennes, ...) en différents métaux (acier, cuivre, laiton, bronze, étain, ...), par divers procédés artisanaux de travail des métaux (usinage, formage, moulage ...) selon les règles d'hygiène et de sécurité ;

- Choisir les matériaux et organise le stock de matières consommables et premières ;

- Le métallier d'art débite la matière de l'ouvrage (découpe de tôle, sciage, ...) et reporte les cotes ou trace les développés

- Réaliser les formes et volumes du métal (barre, lingot, bloc, feuille ...) à chaud ou à froid

- Assembler les pièces constitutives de l'ouvrage (éléments de sculpture, ...) et les ajuster à la main

- Réaliser les étapes de finition de l'ouvrage (ébarbage, polissage, application d'anti rouille...)

- Réaliser la restauration d'objets anciens en métal.

- Conseiller le client sur la création, la reproduction, la réparation de pièces de métal et les modalités de réalisation de l'ouvrage

Voir le référentiel sur le site du COET-MOF.

- Concevoir les éléments du projet ;

- Réaliser les rétreintes, les emboutissages, les allongements et les bords roulés ;

- Réaliser les assemblages (soudure autogène, hétérogène au chalumeau ou argon) ;

- Réaliser les planage doux et régulier ;

- Réaliser les ciselures et les gravures .

Le candidat doit restituer son travail oralement et par écrit avec des moyens de communication numériques présentant les travaux réalisés.

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

L'exercice du métier à ce niveau de compétence peut s'effectuer essentiellement dans des PME-PMI artisanales.

Ouvrier hautement qualifié, Artisan, Entrepreneur.

Codes des fiches ROME les plus proches :

B1601 : Métallerie d'art

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

Les composantes de la certification s'inscrivent dans une demande de validation des compétences du titulaire à un haut degré d'exigence et l'épreuves sont, en soi, une modalité de validation de l'expérience acquise.

Elles recouvrent la réalisation d'une œuvre concrète relevant du champ du dinandier comme la réalisation d'un objet réalisé entièrement à la main selon les procédés habituels par assemblage, rétreinte, emboutissage ou par les trois procédés combinés avec une présentation sans polissage parfaite avec les impacts réguliers de marteau restés apparents. Les opérations de création pourront faire l'usage de techniques nouvelles et les éléments créés devront être en parfaite harmonie avec le cahier des charges.

L'œuvre sera examinée par un jury d'experts et elles recouvrent également la transmission des compétences à des jeunes.

Il existe des conditions d'âge : être âgée de vingt-trois ans au moins à la date de clôture des inscriptions et l'œuvre peut être collective dans ce cas le diplôme est décerné à l'équipe ou à certains de ses membres. Le règlement, l'organisation et les sujets sont mis en ligne sur le site du COET-MOF.

Validité des composantes acquises : illimitée

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUI	NON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant		X	
En contrat d'apprentissage		X	
Après un parcours de formation continue		X	
En contrat de professionnalisation		X	
Par candidature individuelle		X	
Par expérience dispositif VAE	X		Voir conditions du concours

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS**ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX****Base légale****Référence du décret général :****Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :**

Décret no 2017-87 du 26 janvier 2017 relatif au diplôme « un des meilleurs ouvriers de France » NOR : MENE1636852D

Référence du décret et/ou arrêté VAE :**Références autres :****Pour plus d'informations****Statistiques :**

Depuis 1924 : 9006 candidats diplômés dans 17 groupes métiers qui représentent 230 métiers

Autres sources d'information :**Lieu(x) de certification :****Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :****Historique de la certification :**

La mise en place des concours « Un des meilleurs ouvriers de France s'appuie sur le décret du 16 janvier 1935 modifié relatif à l'organisation des expositions nationales du travail, ensemble le décret no 52-1108 du 30 septembre 1952 modifié relatif au même objet ont abrogés. La sanction de ce concours s'est transformée en diplôme à compter du décret du 5 juillet 2001.